



UNION IMMOBILIERE

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

« VENTES »

RÉMUNÉRATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

	LOCAUX À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	LOCAUX À USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS À BATIR	CESSIONS DE BAIL
Montant de la transaction :				
- Jusqu'à 100 000 €		12 %		
- De 100 001 à 150 000 €		10 %		
- De 150 001 à 250 000 €		9 %		
- De 250 001 à 500 000 €		8 %		
- Supérieur à 500 001 €		7 %		

- Pour la vente d'un bien dont le prix est inférieur ou égal à 50 000 € : honoraires forfaitaires 5000 € TTC

CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

Conformément aux usages locaux et saufs convention expresse différente entre les parties (*indiquée au mandat*), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

L'ACQUEREUR